

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

ALYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, 32 francs pour 6 mois, 64 francs pour l'année. Ilors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 8,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heure du mat.	5 degr. dessus zéro.	62 degrés.	700 millimètres.	Sud.	
				SOLEIL.	LUNE.
Lever.	Midivr.	Couch.		Phases.	Age.
7 heure	0 heure	4 heure			
9 m.	14m.50	52 m.			

Lyon, 8 février 1840.

S'il y a dans la chambre des députés un homme de résolution, c'est M. Gauguier ; les échecs ne le lassent pas, les ajournements n'altèrent pas son énergie, les interruptions et les ricanements des centriens ne lui font pas perdre son sang-froid. Cette année, pour la cinquième ou la sixième fois, il a reproduit sa proposition relative aux fonctionnaires publics. M. Gauguier veut que ces messieurs soient privés de leurs traitements pendant le cours des sessions ; il s'appuie, pour soutenir cette demande, d'une argumentation fort rigoureuse.

M. Gauguier dit aux fonctionnaires : En acceptant un emploi public du gouvernement, vous vous engagez à le remplir sérieusement, à y donner votre temps, vos soins, vos lumières : c'est pour cela que l'Etat vous paie et vous nomme ; mais si chaque année vous vous absentez cinq à six mois ; si, pour des intérêts étrangers à ceux de votre fonction, vous venez prendre place sur les bancs du Palais-Bourbon, évidemment vous ne devez pas être salariés pour un temps que vous enlevez ainsi à votre devoir de fonctionnaire.

On le voit, M. Gauguier applique ici le principe des saint-simoniens : *A chacun selon ses œuvres*, principe d'équité et vieux d'ailleurs comme le monde.

M. Gauguier a vu la chambre des députés de fort près, il l'a analysée depuis long-temps ; il a sondé les ames, et il y a vu la corruption ! On peut dire qu'elle s'est établie fastueusement au Palais-Bourbon ; on peut dire qu'elle s'y montre dans toute sa laideur. Depuis 1830, que de députés opposants ont été entraînés dans les voies ministérielles par de honteuses transactions ! que de scandaleuses promotions ! que d'avancements inouïs ! Si on en cherche la source, on la trouve dans la corruption.

Tel chef de bataillon est devenu en quelques années maréchal-de-camp sans avoir quitté Paris ! Tel juge obscur dans un tribunal de province vient tout-à-coup siéger comme président dans une cour royale.

Qui l'a amené là ? son talent ? Mais il est resté vingt ans enseveli dans la plus profonde obscurité ! mais jamais sa capacité n'a su se faire jour ! Qu'importe ?

La France n'est pas dupe non plus de toutes ces consciences vacillantes qui hésitent toujours entre l'opposition et le pouvoir, jouant des deux mains, tantôt appuyant à gauche, tantôt au centre. Elle sait bien qu'à côté des ambitieux repus se trouvent aussi des ambitieux déçus. Aussi la proposition de M. Gauguier, tout honnête qu'elle soit dans son but, ne lui paraît-elle pas satisfaisante. Que les fonctionnaires ne prélevent pas leurs traitements pendant le cours des sessions, le ministère ne cessera pas pour cela ses achats de valets ; il traitera avec les députés non fonctionnaires qui veulent le devenir, il les enrôle sous sa bannière. Si d'un côté il perd quelques voix, il les regagnera de l'autre : il promettra davantage.

Considérée de ce point de vue, la proposition de M. Gauguier n'est donc qu'un palliatif ; elle prouve l'étendue du mal, elle prouve qu'il faut enfin songer à la réforme du corps électoral, que c'est par sa base qu'on régénérera le pouvoir électif.

M. Gauguier aurait dû au moins demander que la chambre déclarât l'incompatibilité des fonctions publiques avec les fonctions de député, car il est scandaleux que dans un pays éclairé comme le nôtre on ne s'efforce pas de n'avoir enfin pour députés que des hommes libres de tout engagement avec le pouvoir, libres aussi de toute exigence prépondérante.

Lou Traou déis Brégands.

LEGENDE DU VIVARAIS.

Les traditions s'oublient, les légendes s'expliquent et les chroniques s'en vont, ont dit des faiseurs de feuillets parodiant une phrase célèbre de l'auteur de *Létia*. Je ne dis pas oui, je ne dis pas non ; mais s'il en est ainsi, qu'au moins elles ne partent qu'après moi, qu'elles demeurent dignes de croyance et de foi jusqu'à mon dernier jour. J'aime les contes, moi ; pourquoi vouloir m'en empêcher ? Je raffole des vieilles chroniques, des traditions, des légendes merveilleuses, et je prie Dieu qu'il m'en reste une ou deux pour mes petits enfants, autant pour mes lecteurs et le double pour chacune des longues soirées de ma vieillesse. Je veux m'endormir pour l'éternité en écoutant une histoire terrible, un conte de sorcières et de revenants. Et je ne suis pas seul, mon Dieu ! à penser comme cela. Les marins sur le pont ou dans le bâmac, les soldats sous la tente et les enfants au berceau écoutent toujours avec plaisir une histoire qu'elle soit, et ne se plaignent jamais ni des invraisemblances de la narration ni de l'ignorance du narrateur. C'est si gentil un conte, une histoire, une légende, une chronique ! Cela vous amuse, cela vous distrait, cela vous endort peu à peu et comme malgré vous.

Quoi qu'il en soit, si les chroniques et les chroniqueurs doivent nous quitter, ce ne sera certes pas aujourd'hui. Vous pouvez en juger.

Si vous allez jamais à Largentière, dans le Vivarais, cette province encore inconnue comme le département qu'elle forme ; si vous allez, dis je, à Largentière, dans le Vivarais, et que vous parcourrez ce pays si second en merveilles de toute espèce, où la nature fantasque et coquette éteint à l'envi aux yeux du premier venu, du pâtre ignorant et sans souci comme à ceux de l'observateur profond, du voyageur savant et curieux, tout ce

Inutile de discuter longuement pour établir ce qu'il y a d'irrationnel dans le cumul du mandat de député avec des fonctions publiques. Les fonctionnaires résident habituellement hors Paris, c'est du moins le plus grand nombre ; la fonction exige la présence, la députation exige aussi la présence. Comment concilier ces deux nécessités ? Si le député passe six mois à Paris, il laisse nécessairement un vide judiciaire ou administratif ; s'il reste dans le lieu de sa fonction, alors que devient son mandat de député ?

L'opposition dynastique a été frappée comme M. Gauguier de la plaie qui mine la chambre. Elle voit bien que les fonctionnaires publics font chaque jour de nouveaux envahissements ; pour y remédier elle a songé à réclamer l'incompatibilité, mais elle s'est arrêtée en route. Elle veut bien qu'on l'applique à de petits fonctionnaires, mais elle hésite quand il s'agit de hauts dignitaires.

Il nous semble cependant que plus la fonction est éminente plus elle exige de soins et de travaux de la part de celui qui l'occupe. Aussi comprendrions-nous qu'un juge de paix se fit remplacer pour aller siéger six mois à la chambre, et que le président d'une cour royale fut forcé à la résidence. On peut suppléer facilement le juge qui n'a résoudre que de petits intérêts, on remplace rarement le chef d'un corps de magistrature qui décide en dernier ressort de la fortune des citoyens ; nous aurons occasion de revenir sur toutes ces questions. — Cette fois encore nous félicitons M. Gauguier de sa persistance à demander la réformation d'un abus grave, qui implique des remèdes plus énergiques.

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER. — Je m'empresse de vous envoyer les renseignements que je vous avais promis. L'hôpital provisoire qui se construit en menuiserie à Philippeville, en attendant celui qui a été ordonné par le prince, sera situé sur le versant d'un cimetière et pourra même s'étendre sur cette localité si l'accroissement des malades l'exige. Rien n'est plus affligeant que la vue de cette foule d'hommes réunis dans le même lieu, qui, outre les maux dont ils sont accablés, ont encore le spectacle continual des souffrances des autres, qui entendent sans cesse les cris et les gémissements que leur arrache la douleur, sans avoir encore le triste panorama d'un cimetière. Le génie militaire, ou mieux le mauvais génie, n'a pas su trouver un terrain plus convenable. Dans les hôpitaux de Bone, il y a plus de mille malades ; il y en a autant à la Salpêtrière et au Dey.

— Le caïd Ali, chef des Aractas, qui reçut du prince la croix de la Légion-d'Honneur et plusieurs cadeaux toutes les fois que l'on a fait des razias, commence par prendre pour son compte la moitié du butin qu'il fait mettre en lieu sûr et l'autre est partagée aux privilégiés, et si un de nos soldats, après avoir marché 10 à 12 jours dans la brousse, touchait à un mouton, son compte serait bientôt réglé. On dit aussi que ce caïd ne se fait pas prier pour aller en avant, soit pour les razias, soit pour faire payer les contributions. Ce sont les indigènes qui font les razias, et nos soldats restent simples spectateurs. Le débarcadère qui avait été construit à Philippeville a été démolie par les vagues. Dans tous les points que nous occupons, la police ne voit rien, n'inspecte rien et ne fait rien. Tous les chevaux embarqués sur les bâtiments marchands ne sont pas arrivés jusqu'à Alger, plusieurs sont morts en mer. Un phare a été placé à Gigelly.

(*Le Toulonnais.*)

(Correspondance du Toulonnais.)

ALGER, le 1er février. — Les Arabes commencent à reparler partout, et malheureusement leur audace est encouragée par notre inaction. Ils attaquent nos convois, cherchent à surprendre nos corvées, incendent les fermes qui avaient échappé à leur fureur dévastatrice, volent des troupeaux et commettent toute sorte d'attentats sur les propriétés et les personnes. Deux laboureurs, propriétaires à Bouffarick, les nommés Ombres, d'Alzonne (Aude), étaient sortis, et conduisant chacun une paire de bœufs pour s'occuper des travaux agricoles qu'ils avaient repris

qu'elle a de plus joli, de plus extraordinaire, de plus grandiose, comme aussi ce qu'elle a de plus triste, de plus sombre, de plus effrayant, de plus horriblement beau en fait de sites admirables et pittoresques, de grottes profondes remplies de merveilles minéralogiques, de cavernes sans fond, de cratères, de volcans éteints, aujourd'hui encore effrou du pâtre et du troupeau, on vous parlera de la coupe de Jaujac. C'est une assez haute montagne dont le sommet, couvert de laves et lézardé comme une tête trépanée, domine le bourg et la vallée qui portent son nom. Il apparaît de loin au voyageur étonné, comme un vieux géant baissant sa tête pelée sur les profondeurs placées au-dessous de lui.

Quelque intrépide que vous soyez du reste, quelle que soit votre habitude des voyages extraordinaires, des courses d'amiante, des petites excursions pour visiter une grotte, escalader le sommet escarpé d'un mamelon inaccessible, ou pour explorer toute autre chose rare et curieuse, petites campagnes dans lesquelles vingt fois on s'expose à perdre un membre et trop souvent même la vie, vous ne pourrez vous défendre d'un vague sentiment d'effroi à longer ces ravins escarpés qui vont toujours se rétrécissant, montant, descendant, serpentant à travers mille roches granitiques, laissant à peine aux curieux la place géométriquement nécessaire pour poser le pied. Et quand, un peu plus loin et un peu plus haut, jetant un regard de curieuse admiration sur le spectacle étalé sous vos yeux là-bas au bout de la vallée, vous verrez un immense cercle formé par des blocs énormes de granit, d'immenses couches de laves basaltiques, le tout disposé en amphithéâtre et terminé en pîces ; puis, dans le fond, de jolis jardins riches de fruits, ornés et embûchés de fleurs, des plaines cultivées avec art, avec soin, couvertes de fourrages et de blés ; enfin là et là, au milieu de cette riche et puissante végétation, des sources d'eaux vives et d'eaux minérales sortant les unes des hautes d'alentour, les autres

depuis quelques jours, ont été assaillis, après un quart d'heure de marche, par une vingtaine d'Arabes qui leur ont coupé la tête. Le nommé Sapon, qui était avec eux, est parvenu à se sauver.

Quinze hommes du 4^e de ligne avaient été détachés d'un blockhaus pour venir à Dely-Ibrahim demander des vivres. Ils étaient venus par un chemin de traverse et n'avaient pas rencontré un seul Arabe ; on ne voulut pas confier le convoi à une aussi faible escorte, et on fit partir une compagnie. Les charrettes suivirent la grande route.

L'avant-garde, composée des quinze hommes venus le matin, fut assaillie par une quarantaine d'Arabes embusqués dans un ravin situé près du chemin de traverse ; elle fit bonne contenance, et les ennemis s'envièrent au galop dès qu'ils aperçurent la compagnie qui escortait le convoi. Si l'on avait pu passer avec les charrettes par le chemin de traverse et qu'on eût confié l'escorte du convoi aux quinze hommes du 4^e, tout était perdu.

La plaine est toujours infestée d'Arabes, et on laisse dans les camps nos soldats impatients de se mesurer avec l'ennemi ; on les laisse assister, l'arme au bras, à tous les attentats qui se commettent presque sous leurs yeux. Cette fois, le maréchal ne peut pas donner pour prétexte qu'il n'a pas assez de troupes ; car il a déjà reçu un renfort de 15 à 16,000 hommes. Pourquoi laisse-t-il les Arabes tranquilles ? Sommes-nous ici comme en Europe où, après une victoire, on peut se reposer quelque temps ? Non, mille fois non ! Il faut ici de l'activité, des attaques de tous les jours, et le gouverneur-général se montre inhabile sous ce rapport ; il est sans prévoyance, sans plan, sans idées arrêtées. On donnerait 100,000 hommes à M. Valée qu'il se bornerait à aller remporter une victoire ou deux sur Abd-el-Kader et se reposerait sur ses lauriers. Pour un autre homme que lui, il y aurait trop de soldats en Afrique et pas assez de colons. Il vaudrait mieux employer les millions à attirer 50,000 cultivateurs en Algérie, pris surtout parmi les anciens soldats, qu'à éterniser la guerre. Opposons à l'ennemi un front de villages bien gardés, et nos camps seront parfaitement inutiles ; mais cela ne se fera jamais avec un gouvernement militaire.

La brochure du capitaine Prébois mérite bien d'être consultée en cette circonstance. D'après son opinion, qui est celle des gens sensés du pays, il ne faut rien attendre pour la colonisation d'un gouvernement militaire ; un gouverneur civil peut seul comprendre et protéger les intérêts matériels trop négligés jusqu'à ce jour. Ce n'est plus un champ de bataille qu'il nous faut, mais bien des cultivateurs et des ouvriers.

La colonie a prouvé qu'elle avait une vitalité extraordinaire, puisqu'elle a résisté à toutes les secousses qu'on lui a fait éprouver et aux fautes énormes qui devaient amener sa ruine. Aujourd'hui même et malgré la guerre, les constructions civiles sont poussées avec une grande activité. La place et la rue de Chartres, les faubourgs Bab-el-Oued et Mustaphi ont reçu des améliorations qui contribuent à l'embellissement de la ville. Deux beaux bazars sont en construction et rivalisent avec ceux du Divan ; les belles rues de la Marine, de Bibazoun et de Bab-el-Oued, imitation des rues de Rivoli et de Castiglione, vont être terminées. L'administration s'est enfin décidée à donner plus d'activité aux concessions, malgré les entraves apportées à cet objet important par l'autorité militaire.

Chronique Lyonnaise.

Un arrêté de M. le préfet du 31 décembre dernier porte que l'assemblée générale des marchands-fabricants de soie est convoquée pour le lundi 10 février prochain à dix heures du matin, dans la salle de la Bourse, à l'effet de procéder à l'élection de deux prud'hommes titulaires en remplacement de MM. Baron et Mathevon, et d'un prud'homme suppléant en remplacement de M. Meynier, démissionnaire.

Un autre arrêté du même jour convoque pour le lendemain mardi 11 février, à la même heure et dans le même local, l'assemblée générale de la fabrique de bonneterie pour l'élection d'un prud'homme chef d'atelier, en remplacement de M. Chantre, également démissionnaire.

du centre du cratère ; quand vous entendrez le bruit étrange de vingt torrents, celui de la petite rivière d'Alignon et de l'Ardèche elle-même, qui coule au fond du vallon et mouille le pied noir de la montagne en passant à travers cette masse de pierres et de laves superposées les unes sur les autres comme les fondements d'un édifice en construction, oh ! je vous l'assure, et vous pouvez me croire, malgré votre hardiesse, vous hésitez à marcher en avant, à monter quelques gradins de plus de ce nouvel et pittoresque amphithéâtre, surtout si vous observez quelque peu ce qui vous entoure, l'atmosphère qui vous enveloppe, l'air que vous respirez. Partout ailleurs, à mesure que le voyageur s'élève sur les flancs d'un coteau, qu'il s'éloigne du niveau de la mer et se rapproche du point culminant d'une montagne, l'atmosphère qui l'entoure se refroidit, l'air qu'il respire se dilate et se purifie. C'est le contraire sur le mont Jaujac. A mesure qu'il s'élève et s'approche du sommet de la montagne et du terme de son exploration, une odeur méphitique, un air fétide et empoisonné viennent effrayer le voyageur et le saisir à la gorge.

Il ne faut pourtant pas rebrousser chemin et descendre dans la vallée. Avec quelques précautions, vous arriverez tout-à-fait en haut, et vous voyez alors un rare phénomène. Devant vous se trouve le cratère de l'ancien volcan de Saint-Lager, un volcan solitaire tenant le milieu entre les volcans entièrement éteints et ceux qui ne le sont pas.

C'est un immense cratère à travers lequel s'échappent en abondance des vapeurs méphitiques qui donnent la mort à tout être animé qui les respire. Cet air méphitique se fait jour à travers les terres comme à travers les pièces d'eau ; il sort à gros bouillons de celles-ci, et se fixe sur leur surface, pourvu qu'aucun vent ne règne, car le moindre souffle le dissipe et le rend presque insensible, de même que les moindres pluies ou brouillards l'absorbent ou le retiennent dans le laboratoire souterrain ;

— Dans la nuit du 30 au 31 janvier 1840, un incendie a jeté l'alarme dans plusieurs communes de l'arrondissement de Dôle.

On a mis le feu par malveillance à une maison isolée de la commune de Gredisans ; il était près de dix heures du soir, et le feu, qui déjà avait consumé la toiture en paille, avait détaché des morceaux de chevrons dont le bruit en tombant fit croire à la famille qu'on leur jetait des pierres de la rue. Ce n'est qu'en s'avançant vers la croisée que la femme s'aperçut que la maison était la proie des flammes. Cette malheureuse famille n'a dû son salut qu'à un hasard peu ordinaire. C'est que le feu, ayant été mis en dessous de la toiture en paille, commença par brûler tous les liens servant d'attache, de telle sorte que le couvert enflammé glissa d'un seul bloc de chaque côté de la maison jusqu'à terre, circonstance qui permit de sauver beaucoup de choses, et à laquelle doit la vie cette famille infailliblement perdue s'il en eût été autrement.

Parmi la foule nombreuse accourue des villages d'Arche-lange, Jouhe, Menotey, Gredisans, nous devons des éloges à M. le curé de Menotey et à son vicaire, à M. le curé de Jouhe, qui se sont distingués par leur dévouement. Nous devons aussi remercier et féliciter en même temps les pompiers de Menotey de la manœuvre prompte et hardie par laquelle ils se sont rendus maîtres du feu, et ceux de Jouhe qui rivalisèrent de zèle et de dévouement.

MM. les maires de Jouhe et de Menotey accompagnèrent chacun leurs pompiers et dirigèrent jusqu'à la fin les travailleurs. En 1837, on avait déjà mis le feu à cette même maison. Ce fut, cette première fois, le bruit d'un briquet phosphorique qui donna l'éveil à une jeune fille couchée dans la maison ; on fut assez heureux pour éteindre alors le feu qui flamboyait déjà. On n'a pu jusqu'ici recueillir aucun indice sur le coupable.

— Le 28 au soir, la nuit étant fort sombre, le sieur Rémy, surnommé Printemps, boucher, établi à Voiteur (Jura), revenait de Menétrou-le-Vignoble, accompagné d'un homme et d'une femme, habitants de Voiteur comme lui. Arrivés près de la maison appelée le *Moulin à Tabac*, où les eaux débordées traversaient le chemin, ces derniers sentirent que leur compagnon, qui était dans un état complet d'ivresse, ne passerait pas plus loin sans encombre ; ils le firent asseoir sur un mur bas, et lui recommandèrent d'attendre avec patience qu'ils fussent de retour avec des lanternes et des gens qui l'emporteraient. Ils allèrent en effet chercher du renfort aux premières habitations ; mais étant revenus avec des secours, ils ne trouvèrent plus Printemps à la place où ils l'avaient laissé. On le chercha dans les vignes, dans les champs voisins et à Menétrou même, toute la nuit et toute la matinée du lendemain. Enfin, le 29, vers midi, on trouva un cadavre gisant sur les bords de la Seille, sur le territoire de Domblans ; c'était celui de ce malheureux. Il paraît que cet homme, ayant voulu, seul, quitter son poste et se remettre en route, aura fait une chute dans les eaux du ruisseau de Chambion, qui l'auront roulé dans le lit de la Seille, d'où il a été transporté à la distance où il a été trouvé. On a procédé à la levée et à l'autopsie du cadavre le 30 au matin.

— Un événement déplorable, qui pouvait avoir des suites fâcheuses, a jeté, mercredi dernier, le trouble et la tristesse parmi les nombreux auditeurs accourus à la Faculté des sciences, à Montpellier, pour assister à l'inauguration doctorale d'un jeune professeur bien digne, par son mérite, de cet empressement public. M. le doyen avait à peine fini le résumé flatteur de la thèse brillante de M. Joly, que des cris de douleur et d'effroi se firent tout-à-coup entendre. Un jeune homme, par une étourderie incroyable, avait mis dans sa poche une certaine quantité de phosphore. Par l'effet du contact et de la chaleur, cette matière combustible venait de s'enflammer et en un clin-d'œil ses vêtements s'étaient embrasés. A la lueur de la flamme qui jetait une vive lumière, aux cris de souffrance de la victime, une panique générale se répandit parmi les auditeurs, et dans le désordre qu'engendre la peur, de graves accidents auraient pu survenir si l'incendié, qui, dans son trouble, se jetait à droite et à gauche, n'eût été précipité dans l'hémicycle réservé aux examinateurs. Grâce au sang-froid des professeurs, aux prompts secours de l'appariteur qui jeta sur lui le baquet d'eau froide destiné aux expériences, on arracha

ce malheureux au péril qui compromettait son existence et celle des assistants. Il était temps ; plusieurs personnes qui avaient voulu le secourir avaient été brûlées, légèrement il est vrai, mais son corps portait déjà l'empreinte de mutilations douloureuses. Nous avons la satisfaction d'annoncer que la victime de cette imprudence est hors de danger. MM. les docteurs Lallemand et Franc, accourus à l'instant, n'ont cessé de lui prodiguer les soins les plus éclairés et les plus affectueux, et son état, quoique très-souffrant, n'inspire aucune inquiétude sérieuse sur l'avenir.

Cet accident et un autre semblable arrivé récemment dans une voiture publique, par la combustion subite d'allumettes phosphoriques, prouvent le danger auquel s'exposent les personnes imprudentes qui portent sur elles ces matières si facilement inflammables.

— Le paquebot-poste le *Tancrède*, parti de Marseille le 1^{er} février, a relâché le 3 à Toulon, avec diverses avaries.

Pendant la violente tempête qui l'a assailli près des îles d'Hyères, la foudre est tombée à son bord, heureusement sans blesser personne, et la barre du gouvernail a été brisée. Deux passagers sont revenus à Marseille, quatre autres sont partis pour Florence par la voie de terre ; les autres ont repris la mer.

(*Gazette du Midi.*)

On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

Nous avons annoncé, d'après la *Sentinelle du Jura*, que dans la nuit du 29 janvier une partie de la montagne de Cernans, près de Salins, était descendue en avalanche dans le précipice.

Les nouveaux détails qui lui parviennent de Salins annoncent la cessation de ce mouvement de terrain aussi effrayant qu'extraordinaire. Une description des lieux intéressera sans doute nos lecteurs.

La route royale de Dijon à Pontarlier, après avoir traversé Salins, suit le fond de la gorge jusqu'à 4,000 mètres, et arrive à un point où les deux montagnes entre lesquelles elle est engagée se réunissent, s'élèvent à 250 mètres et forment un fond, un *bout du monde*, qu'à Salins on nomme *le creux d'enfer ou le trou de l'eau*, parce qu'une source considérable en jaillit. L'aspect des lieux et la tradition prouvent qu'il y a eu anciennement des bouleversements de terrains dans cette vallée. La source a plusieurs fois changé de place ; c'est ce qui a forcé, il y a vingt ans, à déplacer l'usine. Depuis l'événement du 30 janvier, cette source jaillit à dix mètres plus loin.

L'ancienne route, après avoir suivi le fond de la gorge, s'élève tout-à-coup au sommet du col par une pente rapide. La rectification avait pour objet de la tracer dès la sortie de Salins, à mi-côte, et de repartir sur une plus grande étendue la pente qui est ainsi très-adoucie. C'est au point obligé de jonction de l'ancienne et de la nouvelle route, sur l'extrémité de la gorge, que l'éboulement a eu lieu. Une partie de la montagne a glissé sur sa base.

L'éboulement a parcouru près de 200 mètres. La partie de la route royale de Dijon à Pontarlier, connue sous le nom de rampe de Cernans, est descendue avec l'éboulement et se trouve maintenant abaissée de plus de 50 mètres. La maison située au bas du mont, et dans laquelle se trouvaient un moulin à blé, une scierie, une huilerie, etc., a été engloutie en partie par une masse énorme de boue liquide de plus de 4 mètres d'épaisseur qui s'annonçait par un bruit sourd et torrentiel. Il était alors dix heures du soir. Avertis par ce bruit, les habitants de l'usine avaient heureusement le temps de l'entendre. Les habitants des hameaux voisins, alarmés pour leur propre sécurité, étaient aussi sur pied.

Quelques remarques peuvent donner l'explication de ce mouvement de terrain. Outre la source qui jaillit au *Trou d'Enfer*,

il se trouve, dans un rayon de 2,000 mètres, sur le plateau, sept puits dont on n'a jamais pu sonder le fond et qui indiquent dans les profondeurs du sol des courants d'eau qui sans doute

ont causé l'éboulement. La montagne est en grande partie com-

posée de couches de marne très-épaisses ; et les couches supé-

rieures, qui sont de terre friable mêlée de roches, ont pu être

facilement pénétrées par l'eau des pluies, ce qui a déterminé

leur glissement.

L'étendue du terrain déplacé est d'environ 3,000 mètres car-rés. Il offre sur certains points des blocs de roches et des masses de terre culbutés les uns sur les autres ; mais ailleurs le glissement s'est opéré sans grand dérangement à la surface. Ainsi, on voit une portion de l'ancienne route royale qui est descendue à 15 mètres environ, sans que son niveau soit perdu, que les fossés aient été détruits et que les arbres aient été renversés. Ce mouvement était très-sensible à l'œil et ne causait aucun bruit. Les personnes qui étaient sur le terrain ont pu facilement s'échapper ; une grande frayeur s'est répandue dans la contrée, mais on n'a eu à déplorer que la perte des roues de l'usine située au pied de la montagne. Le lit du ruisseau a été élevé de 20 mètres environ. Le mouvement était complètement arrêté le 1^{er} février. Quelques éboulements partiels pourront avoir lieu par l'effet des pluies et du tassemement ; mais la masse paraît avoir pris son assiette.

ton à persuader un homme plus incrédule cent fois que saint Thomas, plus sceptique que le patriarche de Ferney et le boîteux de l'abbaye de New-Stead, il vous dira :

« Ce grand trou, d'où sort cette odeur empestée qui vous donne au cœur, c'est *lou Traou d'és brégands*.

» Il y a long-temps, bien long-temps, ni moi, ni mon grand-père, ni mon arrière-grand-père ne l'ont vu, c'est sûr. Pourtant ce que je vais vous dire est vrai comme parole d'Évangile, ni plus ni moins.

» A quelques pas de l'Alignon, tout près du village, il y avait, au temps de cette histoire, un château magnifique dont le seigneur, riche et puissant, était chéri de ses vassaux, craint et respecté de tous ses voisins. Père de deux enfants jumeaux sur lesquels il avait concentré toute ses affections, depuis la mort d'une femme qu'il aimait tendrement, il espérait terminer tranquillement sa vie dans le château de Jaujac qui portait alors un autre nom, lorsque l'ambition, l'avarice, les mille défauts de ses fils vinrent empêcher la réalisation de ses vœux et souiller le pays d'un crime inouï dans ses annales.

» Le vieux châtelain fut massacré. Il tomba sous le poignard et les efforts réunis de ses deux fils, au moment où, suivant l'usage de nos pays, il leur donnait sa joue et sa main à baiser avant de se mettre au lit.

» Les parricides, que la cupidité, la soif du pouvoir et des richesses avaient poussés à cet horrible méfait, n'eurent rien de plus pressé, dès qu'il fut consommé, que de chercher le moyen le plus sûr pour dérober à tous les moindres traces et la connaissance de leur crime.

» A l'endroit de ce grand trou existait alors une toute petite grotte au fond de laquelle filtrait le mince filet d'une eau limpide et pure. Ils y portèrent le corps de leur malheureux père.

Puis, après l'avoir profondément et s'être soigneusement lavés

GYMNASIUM ÉQUESTRE FRANCONI.

Dimanche 9 février.

Le Piédestal embrasé, par la jument Blanche.

La Contredanse militaire et villageoise.

Pas de trois équestre.

L'Arc-en-Ciel, par Mme Victor Franconi.

La Fête vénitienne, par M. Bastien.

Jeux romains.

M. Redisha, grotesque anglais.

Le Roulier provençal, scène comique.

Le Petit Savoyard, par la jeune Caron.

Exercices divers.

Jeudi 13, la clôture.

Paris, 6 février 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Savez-vous la grande nouvelle qui court en ce moment tous les salons diplomatiques ? M. Guizot, notre nouvel ambassadeur à Londres, vient d'être fait comte. Avant de passer le détroit pour aller prendre la place de M. Sébastieni, M. Guizot s'est laissé anoblir ; il a accepté un titre et des armoiries.

— Voici une note qui nous est transmise par un membre de la réunion Barrot, sur les décisions prises ce matin par la réunion au sujet de la proposition de l'honorable M. Gauquier :

« Les avis ont été partagés sur le mérite de la proposition ; mais on s'est accordé sur l'utilité d'appuyer cette proposition comme un germe de réforme électorale, de l'appuyer par des votes surtout, et de ne pas faire dépendre d'une question posée d'une manière aussi restreinte le sort d'une réforme plus large. »

— L'opinion commence à se prononcer très-vigoureusement, dans nos départements, contre l'étrange cupidité de la liste civile. La *Revue du Cher*, qui nous est arrivée ce matin, nous a apporté la nouvelle que des électeurs de Bourges s'étaient réunis et qu'ils avaient écrit au député qui les représente à la chambre pour le prier de fermer l'oreille à toutes les demandes d'argent faites au nom de la cour, sous quelque forme qu'elles se produisent. C'est un exemple que nous recommandons à tous les électeurs de nos quatre-vingt-six départements, et qui, s'il était imité à l'égard des députés dont le vote est encore indécis, pourrait avoir un grand effet sur le sort de la dotation Normande.

— Plus de trois mille personnes se pressaient cette nuit dans les appartements des Tuilleries qui resplendissaient de lumières. Tous les députés avaient été invités à la fête qui se donnait dans la demeure du roi, à l'exception cependant d'une trentaine d'incorrigibles, de pêcheurs endurcis. (C'est ainsi qu'on appelle, au château, les hommes qui sont économies de la fortune publique.) La fête a, dit-on, coûté plus de 200,000 fr. Quelqu'un faisait observer, à ce sujet, qu'en supprimant deux fêtes de ce genre et quelques dîners qui ne sont qu'un triste appât offert à la conscience des députés gastronomes, Louis-Philippe pourrait se dispenser de demander aux chambres de quoi doter M. le duc de Nemours. Nous recommandons cet argument aux orateurs de l'extrême gauche qui n'ont pas passé leur nuit aux Tuilleries.

— Le mouvement réformiste continue à se propager avec un ensemble fort remarquable ; il donne lieu, dans certaines localités, à quelques incidents qui méritent d'être cités. Voici ce qu'on nous écrit de Saint-Savin, commune du département de l'Isère :

« Nous avons reçu la pétition pour la réforme électorale que nous attendions depuis long-temps et qui a été aussitôt mise en circulation. Le maire et ses adjoints ont voulu, les premiers, y donner leur adhésion ; tous les membres du conseil municipal et tous les officiers de la garde nationale l'ont signée avec un égal empressement. Enfin, sur une population de 2,300 habitants, la pétition a été couverte de plus de 220 signatures.

» Le maire a voulu solenniser cette manifestation de ses administrés, et il a réuni dans un banquet 32 convives parmi lesquels on comptait le conseil municipal, les officiers de la garde nationale et tous les notables de l'endroit qui avaient participé à l'élan réformiste. Sur sa proposition, une collecte a été faite et a produit une somme de

pour faire disparaître de leur visage et de leurs mains le sang et la boue dont ils étaient souillés, entièrement rassuré sur les suites de son crime qui n'avait eu d'autre témoin que Dieu, et il n'y croyait pas, l'infâme ! — le plus jeune dit à l'autre : « Sortons ! rien ne peut nous trahir désormais devant la justice des hommes. »

» Mais la justice divine veillait sur les meurtriers.

» Ils n'avaient pas mis le pied droit devant le pied gauche, qu'une voix étrange, une voix partie à la fois des hauteurs du ciel et des entrailles de la terre, leur cria :

« Maudis soient les parricides ! »

» Tous deux tournèrent la tête avec effroi.

» Horrible prodige !

» La lune avait disparu derrière d'immenses et noirs nuages. Les arbres et les roches faisaient entendre un pétilllement, un craquement horribles. Puis tout aussitôt la terre trembla ; le sol s'entrouvrit sous les pieds des deux frères ; et ce trou fétide que vous voyez là remplaça la toute petite grotte et le mince filet d'eau pure et limpide. Tout avait été englouti, le cadavre du père et ceux des deux parricides. »

Ainsi vous parlera l'enfant du Vivarais en vous montrant le cratère du volcan solfatâre de Saint-Lager, situé à deux ou trois lieues de Largentière.

Et au moins, je dois vous le dire, ne le chagrinez pas sur l'authenticité de son histoire. Ne lui parlez ni de légendes fantastiques, ni de traditions contournées, ni de chroniques absurdes. Gardez-vous de sourire, de hauteur de front sa naissance. Gardez-vous de sourire, de hauteur de front sa naissance. Il sera humilié, froissé, contrarié, jamais convaincu. Vous driez votre temps, et lui peut-être sa patiente déférence.

(*Courrier de la Drôme*)

146 fr. qui ont été distribués aux familles les plus nécessiteuses."

Il sera bien difficile que toutes les pétitions qui se sont signées ou se signeront sur divers points de la France, pour demander la réforme électorale, parviennent au comité Lassalle pour le 20 de ce mois, car, depuis le commencement de février, le comité a encore expédié plus de 500 exemplaires de la pétition qui lui ont été demandés des départements.

Les feuilles qui ont été jetées à la chambre, au milieu des députés en séance, forment une divagation imprimee, de quelques pages, qui a été distribuée aujourd'hui également dans les bureaux des journaux de Paris. Elle a pour premier titre : *Français, lisez et pâlissez d'effroi; oui, pâlissez!* Le second titre est celui-ci : *Ruel au monde.* La brochure est remplie de citations quasi-bibliques et d'extravagances qui dénotent la plus complète démence.

On parle beaucoup à la chambre d'injonctions faites à certains députés, injonctions d'après lesquelles il leur est expressément interdit de faire désormais la moindre aumône à la liste civile.

Le ministère presse toujours la commission de présenter son rapport à la chambre; il a hâte d'empêcher la réaction des départements de grossir le nombre des adversaires de la dotation-Nemours.

Aujourd'hui, les bureaux de la chambre se sont occupés du projet de loi relatif à l'organisation du conseil-d'état.

Dans le 8^e bureau, M. Ladoucette a présenté une critique d'ensemble sur l'organisation du conseil-d'état telle qu'elle a été faite par l'ordonnance et par le projet.

M. Lherbette a reproché au projet d'être conçu dans un esprit trop étroit. Les fonctions de conseil administratif et celles de tribunal administratif sont de natures essentiellement différentes, exigent des habitudes d'esprit différentes aussi et des garanties diverses; l'indépendance et l'inamovibilité, nécessaires pour les secondes, ne le sont pas pour les premières. Les deux fonctions ne devraient donc pas être cumulées dans le même corps.

Le ministère, organisant la justice administrative, aurait dû aussi s'occuper de bien déterminer le contentieux, et surtout la question des conflits qui arrêtent si souvent la marche de la justice.

Enfin, il aurait dû ne pas commencer la construction de l'édifice par le faite, par le tribunal supérieur, mais bien par la base, par les conseils de préfecture, tribunaux administratifs de première instance.

M. Vivien a soutenu le projet comme ensemble, tout en se réservant de l'attaquer dans ses détails. Il pense que la division en deux corps comme conseil et comme tribunal n'est point nécessaire; que le conseil ne doit point être chargé aussi souvent par les ministères, attendu qu'il ne doit point se mêler de questions politiques, mais seulement de questions administratives pour lesquelles il faut de la suite dans les traditions; que le tribunal administratif ne doit point, d'un autre côté, rester inamovible; que cette inamovibilité aurait beaucoup d'inconvénients. Il insiste sur l'indépendance que le conseil-d'état montre à l'égard des ministres, malgré son amovibilité.

Dans le cours de la discussion des articles, de très-bonnes observations ont été présentées par MM. Guilhem, Gallas, Ladoucette, etc.

M. Vivien a été nommé commissaire.

La discussion des autres bureaux a à peu près roulé dans le même cercle d'idées sans donner lieu à aucun incident bien remarquable.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 6 FÉVRIER.

Les fonds conservent toujours leur tendance à la hausse, sans que les variations présentent cependant une grande importance. Le 3 0/0, demandé à Tortoni à 81 42 1/2, a ouvert au parquet à 81 45, et il est retombé à 81 40. Il est ensuite remonté à 81 50, et il a fermé à 81 45.

A 4 heures, on offrait dans la coulisse à 81 45.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du CENSOR.)

Séance du 6 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A deux heures et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est la discussion de la proposition de M. Gauguier. En voici le texte :

« A l'avenir, et à partir de la prochaine législature, les membres de la chambre des députés qui exercent en même temps des fonctions civiles ou militaires, cesseront, pendant la durée des sessions législatives, de recevoir les traitements d'activité attachés à leurs fonctions. Les ministres du roi seront seuls exceptés de cette disposition. »

M. LEPELLETIER-D'AULNAY combat la proposition comme l'a fait la commission dans le travail du rapporteur.

Au moment où M. Gauguier monte à la tribune pour répondre, des papiers assez nombreux sont jetés dans la salle du haut d'une tribune publique de droite, et tombent en pluie sur les députés du centre droit. Une vive agitation trouble la séance. M. Sauzet annonce qu'il vient de donner des ordres pour que ce scandale ne se renouvelle plus. Un député, M. Boulay, sur le signe que lui fait un individu placé dans la tribune des pairs, auprès de M. de Lusignan, lequel individu lui tend sa canne, se met en devoir de lui passer un de ces papiers en l'attachant à cette canne. Des cris à la porte! partent du sein de la gauche, et la chambre est plus troublée que jamais.

M. SAUZET s'agit et sonne de plus en plus; l'individu s'esquive, et M. Sauzet annonce de nouveau qu'il a donné des ordres pour que cet incident n'arrive plus.

M. GAUGUIER défend sa proposition; il emprunte des arguments aux mœurs politiques de l'Angleterre. A une certaine époque, dit-il, les membres du parlement recevaient une certaine indemnité, deux guinées par jour; les membres du congrès américain touchent 40 fr. quotidiennement, et les députés de Belgique 200 florins par mois. Dans tous les pays de gouvernement représentatif on a senti la nécessité de prendre des précautions contre la corruption du pouvoir dirigeant.

Cette corruption est déplorable. La France se plaint avec rai-

son de voir une trop grande influence donnée sur nos délibérations au pouvoir exécutif. C'est ce qui a fait que l'an dernier le pays a eu le regret de voir le pouvoir exécutif se jeter dans une impasse plutôt que de se soumettre aux conditions du système représentatif.

L'orateur insiste sur la position des députés fonctionnaires. Si leurs fonctions sont utiles, il faut qu'ils restent à leur poste et les remplissent consciencieusement; si elles sont inutiles, qu'on les supprime.

La France compte à peine 16,000 éligibles. Parmi eux, il n'en est que fort peu qui puissent rester à Paris sans subir l'influence des coteries. Les fonctionnaires ne font aucun sacrifice notable en restant à Paris, où leur séjour au contraire leur est souvent profitable; tandis que les députés non fonctionnaires, qui abandonnent leurs propriétés, le font à leur préjudice réel. Evidemment il n'y a pas égalité de position; il n'y aura égalité de position que lorsque les traitements seront supprimés pendant les sessions, et que des indemnités seront accordées à tous les députés. D'ailleurs, en admettant la première partie de cette mesure, la seconde deviendrait nécessaire.

L'honorable orateur s'appuie d'un rapport de M. Bérenger (de la Drôme), aujourd'hui pair, et d'un discours de M. Deslongchamps, encore député. Il cite l'exemple journalier de ces députés qui acceptent des fonctions incompatibles avec leur mandat, auquel ils renoncent ainsi facilement, et qu'ils n'avaient sollicité que dans l'intérêt de leur fortune personnelle.

Croyez-vous, Messieurs, dit M. Gauguier, que cet exemple si fréquent soit de nature à consolider l'édifice de la monarchie constitutionnelle? Non. (On rit au centre.)

La commission a dit que ma proposition aurait pour but d'écartier de la chambre beaucoup d'hommes capables, trop peu riches pour accepter un mandat gratuit. Ce n'est pas moi qui propose le mandat gratuit. Dans mon système, les députés seront payés régulièrement le 1^{er} de chaque mois, que la France soit bien ou mal administrée. Ils n'auraient donc rien à craindre.

Ici M. Gauguier s'arrête et prie instamment la chambre de l'écouter plus attentivement. Les conversations n'en deviennent pas moins bruyantes; beaucoup de députés, surtout les fonctionnaires, quittent leur place, c'est-à-dire leur banc, et causent dans les couloirs intérieurs.

A quatre heures un quart, M. Gauguier n'a pas fini la lecture de son cahier. Au moment où nous quittons la salle, M. Gauguier, impatient du bruit des causeries, s'écrie : Si vous ne m'écoutez pas, je vais tout recommander!

Il est 4 heures, la séance continue.

Plus de trois cents députés ont assisté, dit-on, aux galas de la liste civile. L'intendant, M. de Montalivet, ne se sent plus de joie, car il espère voir réussir le plan qu'il avait tracé dans l'affaire de la dotation-Nemours.

D'après l'*Emancipation* de Toulouse, le lieutenant-général Castellane aurait mis aux arrêts les officiers qui ont signé le récit des troubles de Foix fait par le préfet, qui, continue ce journal, les a complètement dénaturés, lorsqu'il atteste que les trois sommations, précédées chacune d'un roulement, ont été faites.

On lit dans le Temps :

La commission nommée par M. le garde-des-sceaux pour préparer un projet de loi sur la liberté individuelle a terminé son travail. Le projet qu'elle a rédigé a été soumis au comité de législation du conseil-d'état, qui paraît l'avoir approuvé. Ce projet doit être encore discuté en séance générale du conseil-d'état avant que la présentation à la chambre ait été arrêtée en conseil des ministres.

M. le ministre de la marine va présenter à la chambre le projet de loi sur l'expropriation dans les colonies françaises (Martinique et Guadeloupe) où elle n'est pas encore en vigueur.

Chronique judiciaire.

SUR LES TOITS ET DANS LA RUE. — Tout au haut, tout au haut d'une de ces vieilles maisons parisiennes dont l'interminable élévation rappelle la tour de Babel, s'ouvre dernièrement, à minuit, une petite lucarne de mansarde, et deux hommes parurent à l'étroite fenêtre. Au même instant, sur la terrasse d'une maison voisine, et de taille pareille, se montra un promeneur nocturne, qui, les bras derrière le dos, la pipe à la bouche, ressemblait à Napoléon la veille d'une bataille. Un des habitants de la mansarde entama avec le fumeur le dialogue suivant :

— Eh! oh! Clermont!

— Qui est-ce qui m'appelle par-dessus les toits?

— Eh! par ici... à droite... à la lucarne.

— J'ai beau m'écarquiller les yeux, c'est chien de nuit m'empêche de te voir; mais je reconnaissais ton organe flatteur. C'est toi, Petit-Jean.

— Un peu que c'est moi. Et quoi que tu fais à cette heure sur le pavé de la toiture? Tu fais-t-y la chasse aux lapins de gouttières, à seule fin de faire sauter demain la gibelotte?

— Que non! j'en fume une tout simplement. Et toi? quoi que tu fais-t-y à ton oïl-de-bœuf?

— Je prends un petit peu l'air, ayant un commencement de migraine.

— Allons, allons, Petit-Jean, je ne te vois pas, vu la nuit, mais je vois que t'es pochard.

— Pochard toi-même, farceur de Clermont!

— Eh ben! voyons voir... Paies-tu quelque chose?

— Quoi que tu veux que je paie? tout est fermé.

— Bah! nous irons à la halle.

— La halle est trop loin, et puis, j'ai ma migraine.

— Alors, couche-toi, bonne nuit; ma fumarde est finie; j'vas aussi taper de l'œil.

— Bonne nuit.

Au moment où Petit-Jean allait fermer sa lucarne, son camarade de lit, qui jusque-là n'avait pas dit un mot, lui cria dans l'oreille :

— Allons, Petit-Chean, gouchons-nous.

Aussitôt le voisin Clermont reprit la parole :

— Eh! Petit-Jean! qu'est-ce que c'est que ce charabia qui vient de parler? M'est avis que c'est un Allemand, une tête carrée, un mangeur de choucroute.

Ici eut lieu une querelle entre Clermont et l'Allemand Merr; une provocation s'ensuivit, et les deux champions descendirent dans la rue pour se battre. Clermont reçut de Merr un coup de lime dans le bras. Une plainte en police correctionnelle amène l'Allemand devant la justice.

— Petit-Chean et Clermont se sont plaqués, dit l'Allemand.

— Petit-Jean: Il veut dire blaguer.

Merr: Ya, ya!... Pouss, Clermont il m'a plaqué, moi... Il a tit: « Va bayer ton derme, tête garrée, moufle... et d'autres. Tescends dans la rue... » Che descendre... il me bousse, et je tomber à la rousisse... Che pattu moi avec loi.

M. le président: Il se battait à coups de poings, et vous l'avez frappé d'un coup de lime.

Merr: Bourquois qu'il me laisse bas tranquille dans mon champre?

M. le président: Étais-ce un motif pour le blesser?

Merr: Bourquois qu'il vient me plaquer dans mon propre champre?

Le tribunal condamne Merr à deux ans de prison.

Faits Divers.

Voici la statistique des têtes couronnées et des reines souveraines que donne l'almanach de 1840. Il faut remarquer que dans dans ce chiffre il se trouve au moins 20 petits princes d'Allemagne, qui sont peu connus en France, et qu'il serait inutile d'énumérer.

Cinquante-deux souverains, dont 10 au-dessous de vingt-cinq ans, 30 au-dessus de quarante, 12 au-dessus de soixante.

A aucune époque on n'a vu autant de femmes sur le trône, 3 reines et 3 grande-duchesse.

Cinq des souverains qui ont régné vivent encore, dont deux, le prince électeur de Hesse et Louis Bonaparte, ont abdiqué; trois ont été renversés du trône, Joseph, Jérôme Bonaparte et le duc de Brunswick.

Il y a en outre quatre prétendants, le duc de Bordeaux, don Carlos, don Miguel et le prince Gustave Wasa de Suède.

— On écrit de Calais, 30 janvier :

« Nous apprenons qu'un magnifique navire français sorti du Havre s'est brisé contre la jetée de Ramsgate. Un bâtiment anglais, venant des Indes, s'est perdu sur les Goodwins Sands. On parle de soixante et soixante-dix noyés. D'après le dire de nos marins, la mer est couverte de débris. »

— Une funeste nouvelle est arrivée cette semaine à Cherbourg : le trois-mâts *la Sophie*, capitaine Lebailly, armateur M. Lecocq, a fait naufrage sur la côte d'Angleterre. L'équipage a eu le bonheur de se sauver; mais le navire et le chargement sont perdus. Ce sinistre a eu lieu le 23 janvier, près du port de Ramsgate, dont le mauvais temps a fait manquer l'entrée à la *Sophie*.

— On écrit du département de la Manche au Pilote du Calvados :

« Pendant la tempête et l'orage de la nuit de vendredi, la foudre a frappé le beau clocher de Sainte-Marie-du-Mont, près de Carentan. Toute la partie supérieure de la coupole s'est écroulée, et cette masse dans sa chute a écrasé les parties inférieures de l'édifice qui, toits, planchers, cloches, sont tombées en débris dans la nef, après avoir mis en morceaux la chaire. »

L'église de Sainte-Marie-du-Mont a été bâtie en 1420, par la famille de Rohan-Soubise, qui alors était propriétaire d'une partie de la contrée. Le clocher était cité pour son élégance; il était dans un état de conservation qui lui promettait encore une très-longue durée. Par sa position sur un des points élevés du littoral, ce clocher servait de point de reconnaissance aux caboteurs et aux pêcheurs. Quelques maisons voisines de l'église ont été endommagées, mais heureusement il n'y a point eu de victimes. En quelques années, voilà dans la même contrée deux clochers frappés de la foudre et en partie détruits, celui de Sainte-Marie-du-Mont et celui de Saint-Côme-du-Mont.

Dans la même nuit du 24, la foudre est tombée sur le phare de Gatteville. Le fluide électrique a frappé plusieurs parties des magasins, mais sans occasionner de dégâts notables.

Extérieur.

ESPAGNE. — On se rappelle la destitution du général Van Halen du commandement de l'armée du centre. Cet officier supérieur, qui paraissait tombé dans une disgrâce complète, vient d'être remplacé en fonctions. La *Gazette* officielle du 30 janvier nous informe de sa promotion à la capitainerie-générale de la Catalogne, vacante par la démission du lieutenant-général Valdés.

La même feuille contient un décret pour la création d'une junte consultative dans le ministère de grâce et justice. Cette junte se composera de MM. Garely, Tarancón et Barrio Ayuso, qui appartiennent au parti modéré.

ELLISSONDO, le 1^{er} février. — Ce n'est pas sans un profond sentiment de peine que nous voyons le gouvernement méconnaître les justes inquiétudes qu'inspire aux amis dévoués de la constitution l'état actuel des provinces basques et surtout de la Navarre. Le gouvernement est en partie cause de la sourde agitation, du malaise des provinces basques. Jalouses de leurs fueros, elle ne trouvent pas dans leurs autorités ces garanties que leur promettait le traité de Bergara; elles voient que les fueros, concédés à regret dans un premier moment, déjà mis en question, leur seront arrachés un à un, dès qu'Espartero aura mis fin à la guerre d'Aragon et de la Catalogne. Dans ces provinces il y a donc mauvais vouloir de la part de la majorité des habitants; là, une insurrection n'éclatera pas, mais une insurrection éclatant ailleurs y trouverait d'ardentes sympathies.

En Navarre, les mêmes sympt

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CHARLES SAVY,
QUAI DES CÉLESTINS, 48.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

GUIDE DU CHAUFFEUR ET DU PROPRIÉTAIRE DE BATEAUX AVAPEUR, par MM. Grouvelle et Jaunez. — 2^e édition. — Paris, 1840. — 1 vol. in-8^e et atlas in-folio, bro. — Prix : 11 fr.

LYELL, nouveaux éléments de géologie, trad. de l'anglais, par Mme Meulien, avec le concours et sous les auspices de M. Arago. — Paris, 1840. — In-12, pap. vél., orné de 300 grav. — Prix : 10 fr.

NOUVEAU TRAITÉ DE PHARMACIE THÉORIQUE ET PRATIQUE, par Soubeiran. — 2^e édition. — Paris, 1840. — 2 vol. in-8^e, bro. — Prix : 16 fr.

TRAITÉ SUR LA PHTHISIE PULMONAIRE, par Riffard. — Paris et Lyon, 1840. — In-8^e, bro. — Prix : 2 fr. (340)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e RAMBAUD, NOTAIRE A LYON.

A CÉDER POUR CAUSE DE DÉCÈS.

La portion des droits de M. Dubois, décédé, qui est de moitié sur l'adjudication concédée par la mairie pour la fourniture d'eaux aux quartiers des Colinettes, Jardin-des-Plantes et Saint-Pierre, par une machine hydraulique établie sur le Rhône, à Saint-Clair.

Cette entreprise donne aux adjudicataires un revenu net et annuel de 17,000 fr., dont la moitié, appartenant aux héritiers Dubois, est de 8,500 fr., payables par semestre.

Cet objet ne pouvant être à la convenance de l'un des héritiers qui habite le département du Gard, il sera fait des conditions à l'acquéreur d'après lesquelles le capital déboursé donnera au moins 8 p. 0/0 d'intérêt.

S'adresser à M. Dubois fils, fondateur, place Henri IV, ou à Mme veuve Dubois, cours d'Herbouville, n^o 22, maison Janin, à la Carette. (1639)

A VENDRE, A L'AMIABLE,
EN L'ÉTUDE DE M^e FOILLARD, NOTAIRE A MACON,
Domaine et château des Sertaux, situés sur la commune de
Serridès, canton sud et arrondissement de Mâcon.

Cette propriété, située sur le penchement du coteau des Sertaux, à un myriamètre de distance de Mâcon et à peu de distance de Bussières, où passe la route départementale de La Clayette à Mâcon, dépend de la succession de M. Jacques Martinon, de Lyon, et provient originellement de M. Guillemin des Sertaux, qui en avait conservé l'usufruit pendant sa vie.

Elle est divisée en huit exploitations ou vigneronnages, et elle est composée, savoir :

	1 ^o Du château dit des Sertaux, bâtiments d'économie, bâtiments d'habitation de cultivateur, bâtiments d'exploitation, cours, jardins, vergers, trois pressoirs, huit cuves, un grand foudre et dépendances, occupant hect. ares. cent. une superficie de.	65	80
2 ^o De près, occupant une surface de.	5	30	50
3 ^o De vignes, occupant une surface de.	14	54	50
4 ^o De terres labourables, contenant ensemble.	6	26	80
5 ^o De bois, contenant.	2	11	10
6 ^o Et de friches et pâtures, contenant.	4	20	

Total de la superficie du domaine. 28 92 90
Pour avoir tous renseignements, s'adresser à M. Foillard, notaire à Mâcon, dépositaire du plan et des titres, et à M. Charvériat, notaire à Lyon, et, pour traiter, à M. Aurion, rentier, demeurant à Lyon, quai d'Orléans, n^o 11, l'un des propriétaires actuels du domaine. (8030)

ANNONCES DIVERSES.

(8399) On offre à des jeunes gens intelligents une occupation honorable et lucrative.

S'adresser à M. Lioger, marchand papetier, rue de la Barre, à Lyon.

(8032) A VENDRE. — Un très-bon fonds de café situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Rommant, rue Lainerie, 7.

(8034) A VENDRE D'OCCASION.

Une PENDULE à colonnes noires, à un prix bien au-dessous de sa valeur.

S'adresser rue des Augustins, magasin en face de la rue des Bouchers.

(8028) A LOUER DE SUITE.

GRAND ATELIER et établissement complet de teinture avec ou sans appartement de six pièces au 1^{er}, et avec cave et grenier.

S'adresser place Saint-Laurent, n^o 4.

(8031) Restaurant rue Saint-Pierre, n^o 8, au coin de la rue Luizerne, allée de traverse, n^o 10. On y sert à toute heure des dîners à 1 fr. 25 c., composés de quatre plats au choix, potage, dessert, demi-bouteille ; la carte est variée, et on y trouve des salons spacieux.

(8388) AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du *Clos-Vougeot*, rue Luizerne, n^o 4 bis, des vins en bouteilles de toutes qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait. Personne n'ignore que M. J. Lasseure, de Nuits, qui alimente ce dépôt, est réellement détenteur des vins du clos de Vougeot, Romané, Conti et Chambertin.

On trouve au même dépôt : vin du Rhin, Champagne, Bourdeaux rouge et blanc, Bourgogne, Chablis.

COURS COMPLET DE LANGUE ANGLAISE,
MÉTHODE ROBERTSON.

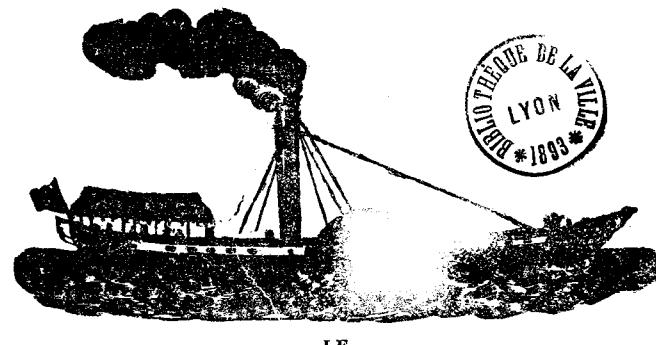
Pour que ce cours puisse être suivi avec fruit, six personnes seulement seront admises à y prendre part.

S'adresser, de midi à trois heures, côté Saint-Sébastien, n^o 11, au 2^e étage.

La première séance aura lieu le 15 février, à huit heures et demie du soir. — Le prix d'admission est de 5 fr. par mois, ou 20 fr. pour le cours entier, sans autres frais. (8033)

(8026) Par suite du décès du sieur Pierre Tocanier, la société entre MM. Pierre et Auguste Tocanier, sous la raison *Tocanier frères*, a cessé d'exister le 20 mai 1839.

Le sieur Auguste Tocanier reste chargé de la liquidation, et continue la fabrication d'étoffes pour gilets, cravates, et autres façonnés, sous la même raison de commerce et pour son propre compte, place Croix-Paquet, 6.



LE BATEAU A VAPEUR EN FER

LE PAPIN

DU RHÔNE

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,

Dimanche 9 février, à six heures du matin,

POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

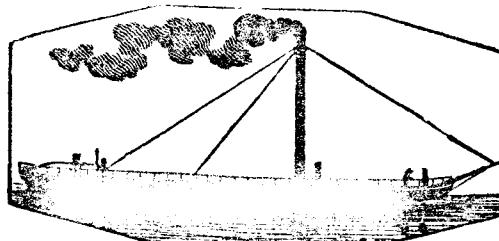
Ce superbe bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élegance et la commodité de ses emménagements. (294)

(8401) MM. MAUGE et MARDUEL ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'acheter le fonds de café de M. GRÉMAND, successeur de M. LARDELIER, avenue de Saxe, maison Vergie, n^o 6, aux Brotteaux, en face du Jeu-de-Boules. Ils continueront à servir café, vin et liqueurs de toute espèce. Ils tiennent aussi un restaurant où les consommateurs peuvent être servis à table d'hôte ou bien à la carte, et à toute heure. Il y a table d'hôte de deux heures et quart à deux heures et demie, au prix de 1 fr. 60 c. Leur restaurant contient divers appartements, une grande salle de 120 couverts, et des chambres garnies à louer.

HOPITAUX CIVILS
DE LYON.

La sœur DUMOND (FRANÇOISE), née à Lyon, âgée de soixante-un ans, fille de François et de Catherine Tiller, est décédée à l'Hôtel-Dieu le 18 janvier 1840.

M. l'économie aurait une communication à faire à la famille de cette hospitalière. On peut se présenter tous les jours à l'économat de l'Hôtel-Dieu. (8029)



BATEAUX A VAPEUR

EN FER

SUR LE RHÔNE.

Compagnie du SIRIUS.

Le SIRIUS partira pour AVIGNON dimanche 9 février courant, du quai de la Charité, vis-à-vis la rue de la Reine, à six heures du matin. Il se rend à AVIGNON le même jour.

Les bureaux sont quai de l'Hôpital, n^o 118. (360)

DÉPURATIF VÉGÉTAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. — Brochure en 12 pages, indiquant le mode du traitement à suivre.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31. — Dépositaires : à Vienne, M. Bergeron ; à Saint-Etienne, M. Martinet ; à Rive-de-Gier, M. Marthoud ; à Roanne, M. Chervet-Nourisson ; à Châlon, M. Buret ; à Charolles, M. Bert ; à Bourg, M. Béraud. (2114)

(8023) A CÉDER à des conditions avantageuses.

La continuation d'un magasin de modes et de nouveautés des mieux achalandés, situé dans une des villes les plus florissantes d'Italie.

S'adresser, pour traiter et connaître les conditions de cette cession, à MM. Tarpin père et fils, négociants, rue de la Poulaillerie, n^o 2.

COMPAGNIE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 ans ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (162)

MALADIES
DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac, de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, les palpitations, les crises nerveuses, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, pharmacie-chimiste, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pépinières-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. — A Genève, chez M. Karcher, dr. guiste, place Dumolard. (2152)

(317) COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR.



SERVICE DU RHÔNE.

Départs, tous les jours, à six heures du matin, pour VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE et ARLES.

Les bureaux sont quai de la Charité.

GUÉRISON

DES
Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flèuves ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

par le Sirop Vépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisément à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalière et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de litre.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. — A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL
D'ESCARGOTS,
PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les catarrhes, l'asthme, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'ESCARGOTS. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, n^o 11.

Prix : 1 fr. 50 c. la boîte, et 2 fr. la bouteille avec l'instruction. (2131)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.